

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 3 février 2009 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence de la Conseillère Francine L. Girard agissant à titre de Maire suppléant, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que les procès-verbaux des assemblées tenues les 6 et 21 janvier 2009 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	115 202.63
- Administration	53 312.49
- Sécurité publique	16 721.27
- Transport routier	105 561.51
- Hygiène du milieu	53 847.50
- Aménagement et urbanisme	11 440.47
- Loisirs et culture	45 122.63
- Financement	3 776.04
- Immobilisations/Investissements	25 477.37
Total :	426 685.87

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Gérard Simoneau** – Demande concernant la disponibilité de la liste des comptes à payer pour le public – Questionnement à l'égard de l'avis du 24 janvier pour l'usine de filtration;
- **Claude Allison** – Questionnement concernant la nature de la formation de 3 pompiers du service incendie;
- **Daniel Bégin** – Commentaires relatif aux critères d'admissibilité du programme d'accès à la propriété (constructions neuves seulement);
- **Nicole Harding** – Questionnement relatif à la pertinence du « Danville Times » et de son contenu en ces temps difficiles de l'économie;
- **Jacques Y. Roy** – Représentations pour l'implantation de caméras à titre de moyen dissuasif pour contrer le vol sur le territoire de la Municipalité.

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- Aucune demande n'a été déposée pour fins de recommandations à la présente assemblée.

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de Janvier est remise à chacun des membres du Conseil indiquant un total de \$237,500.00.

CORRESPONDANCE / RESOLUTION

- **2191 – 2009** - **École secondaire régionale de Richmond** – Offre de publicité pour l'album des finissants 2008/2009 – \$60.00 avaient été versé pour le dernier album 2006/2007;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité accepte l'offre soumise et contribue à raison du même montant que celui de l'an passé soit la somme de \$60.00.

ADOPTÉ

- **2192 – 2009** - **Refuge Animour** – Demande d'augmentation du montant du versement annuel (suggestion de doubler) soit \$1,200.00 pour l'année en lieu et place de \$600.00;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité accepte d'augmenter sa contribution mais à raison d'une somme totale de \$800.00 pour l'année payable pour moitié immédiatement et l'autre moitié le ou vers le 4 juillet 2009.

ADOPTÉ

- **2193 – 2009** - **Entreprise Smoker Frank** – François Laroche – Lettre demandant un amendement au règlement de zonage de manière à permettre l'exploitation d'un commerce de restauration selon le concept exposé dans sa lettre;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que cette demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandations à la prochaine assemblée.

ADOPTÉ

- **2194 – 2009** - **Consultants EnviroConseil** – Lettre informant que le prix demandé pour la rédaction d'un « Programme d'entretien préventif » des infrastructures en eau s'élèverait à la somme de \$9,500.00;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité fasse part de son acceptation du prix proposé mais n'autorise pas la réalisation de l'ouvrage sans une directive additionnelle en ce sens de la part du directeur général.

Ont voté en faveur : Jean-Guy Dionne, Germain Ducharme, Michel

Plourde et Yvon Therriault

A voté contre : Bernard Laroche

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

- **2195 – 2009 - Consultants EnviroConseil** – Dépôt du rapport d'étude de conformité concernant le traitement de l'eau potable;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que soit accepté le « Rapport de conformité » déposé par les « Consultants Enviroconseil » et qu'une copie de ce dernier soit transmise au Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, région de Sherbrooke.

ADOPTÉ

- **2196 – 2009 - Divers Organismes** – Club Optimiste, Corporation de l'Étang Burbank et Maison des Jeunes - Demande de contribution financière au montant de \$2,300.00 pour l'organisation d'activités à l'occasion de la semaine de relâche, un support technique des employés municipaux pour l'aménagement du site (Étang Burbank et parc Thibault) et ajout à l'assurance responsabilité de la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité contribue financièrement à cette activité à raison d'une somme de \$700.00 par l'émission d'un chèque libellé au nom de la « Corporation de développement de l'Étang Burbank » laquelle verra à s'entendre avec les autres organisateurs quant au partage de cette somme;

Cette somme à déduire du poste 02.701.90.990 – « Loisirs- divers ».

ADOPTÉ

- **2197 – 2009 - Daniel Bégin** – Demande d'amendement au règlement de zonage 359 pour permettre la construction d'un garage avec appartement à l'étage – Augmentation du coefficient d'occupation – Rapport plancher/sol;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que cette demande soit référé au comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandations à la prochaine assemblée.

ADOPTÉ

- **2198 – 2009 - Jacques Yves Roy** – Demande de compensation additionnelle à ce qui avait été émis à l'automne 2005 soit une somme de \$178.29 – Demande de considérer une possibilité d'indemniser pour la somme de \$1,600.00 ? – Exposé par M. Roy;

Considérant que le Conseil a déjà acquiescé à une première demande

d'indemnisation en 2005 par l'émission d'un chèque au montant de \$178.29 en règlement final;

Considérant que le demandeur a soumis une réclamation additionnelle en 2006 toujours pour le même événement tout en réclamant un montant de beaucoup supérieur au montant des factures soumises et que cette réclamation a été refusée et signifiée au demandeur;

Considérant que le demandeur connaît déjà la position de la Municipalité à cet égard et ce depuis 2006;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité réitère le maintien de la réponse donnée en 2006 à l'effet qu'elle refuse d'accéder à la requête du demandeur.

ADOPTÉ

- **2199 – 2009 - École Masson** – Demande de commandite au montant de \$100.00 dans le cadre du projet d'aménagement de parc sur les terrains de l'école;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité acquiesce à la demande formulée et autorise l'émission d'un chèque au montant de \$100.00 à titre de commandite à la réalisation du projet.

ADOPTÉ

- **2200 – 2009 -Club 3 & 4 Roues de l'Or Blanc** – Invitation faite au Maire de participer au brunch du dimanche 7 février 2009 à 10h00 au Club de golf d'Asbestos à l'occasion du grand rassemblement de VTT organisé par ce Club la même fin de semaine;

Considérant l'importance de l'événement pour notre région tant sur le plan économique que touristique;

Considérant que la circulation des « VTT » est autorisé sur le chemin Craig et la rue Grove jusqu'à la station service « UltraMar »;

Considérant que parmi les activités prévues, il y a celle de visualiser les résidences patrimoniales de la rue du Carmel jusqu'au Boulevard Roy par petits groupes de « VTT »;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité :

- 1° Autorise la circulation de « VTT » sur la rue Du Carmel depuis la rue Grove jusqu'au Boulevard Roy et ce pour la période du 6 au 8 février 2009 inclusivement dans le respect des limites de vitesses, de la signalisation existante et des règles de sécurité usuelles; et

2° Avise la Sûreté du Québec, poste de Wotton de la présente autorisation tout en demandant leur collaboration pour assurer la réussite de cette activité de découverte de la richesse de notre patrimoine architectural.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2201 – 2009** – **Projet de règlement 81-2009** – Règlement de zonage 359 – zone I-88 – Adoption;

Considérant l'absence de représentations à l'égard du projet de règlement 81-2009;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soit adopté le projet de règlement **81-2009** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 359 – Zone I-88** » tel que lu à haute voix à la présente assemblée et qu'il soit procédé aux avis publics requis.

ADOPTÉ

- **2202 – 2009** – **Projet de règlement 82-2009** – Plan d'urbanisme - Affectation industrie à vocation régionale – Adoption;

Considérant l'absence de représentations à l'égard du projet de règlement 82-2009;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que soit adopté le projet de règlement **82-2009** intitulé « **Amendement au plan d'urbanisme – Affectation industrie à vocation régionale** » tel que lu à haute voix à la présente assemblée et qu'il soit procédé aux avis publics requis.

ADOPTÉ

- **2203 – 2009** – **Règlement 83-2009** – Confection de plans et devis préliminaires etc..

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que soit adopté le règlement numéro **83-2009** intitulé « **Règlement décrétant la confection de plans et devis préliminaires, incluant des études et des tests de sol relativement au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts** » tel que lu à haute voix à la présente assemblée.

Que le directeur général soit autorisé de transmettre les documents requis à la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation des Territoires pour fins d'approbation.

ADOPTÉ

- **2204 – 2009 – Taxe sur l'essence** – Dépôt du plan d'intervention;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité :

- 1° S'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- 2° S'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- 3° Approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du (DATE) et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- 4° S'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que le directeur général soit autorisé de signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à la recevabilité de ce document et à l'admissibilité d'un remboursement total ou partiel des frais encourus pour sa confection.

ADOPTÉ

- **2205 – 2009 – Consultants EnviroConseil** – Transmission d'estimé pour la réalisation de mandat – Dossier de la rue Roux;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité :

- 1° Ratifie le mandat confié par le directeur général aux « Consultants Enviroconseil » concernant la réalisation d'une étude hydrogéologique préliminaire dont les coûts ne pourront dépasser une somme maximale de \$3,250.00 plus taxes; et
- 2° Autorise la firme « Consultants EnviroConseil » de procéder à l'étude des coûts d'installation d'une conduite à travers champs dès que le potentiel hydrique du puits de forage projeté à l'extrémité de la rue Roux sera confirmé.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2206 – 2009** – **Règlement de zonage 359 – Zone A-17** – Lecture et adoption de la 1^{ère} version du projet de règlement de modification;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que le projet de règlement numéro **84-2009** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 359 – Zone A-17** » soit adoption dans sa première version originale telle que lu à haute voix à la présente assemblée et que les avis publics requis soient donnés en conséquence.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Germain Ducharme à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, il proposera ou de fera proposer pour adoption un projet de règlement pour amender le règlement de zonage 359 relatif à la zone A-17 de manière à porter le coefficient d'occupation pour les bâtiments principaux de 10% à 45% et la marge de recul latérale à 2 mètres en lieu et place des 5 mètres actuellement en vigueur.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la présente assemblée soit ajournée au Mercredi, 18 février 2009 à 19h00 pour prendre connaissance, entre autres choses, des données relatives à la réfection de la tour incendie et pour délibérer sur tout autre sujet pouvant être porté à l'attention des membres du Conseil.

ADOPTÉ

Francine L. Girard, Maire suppléant

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**